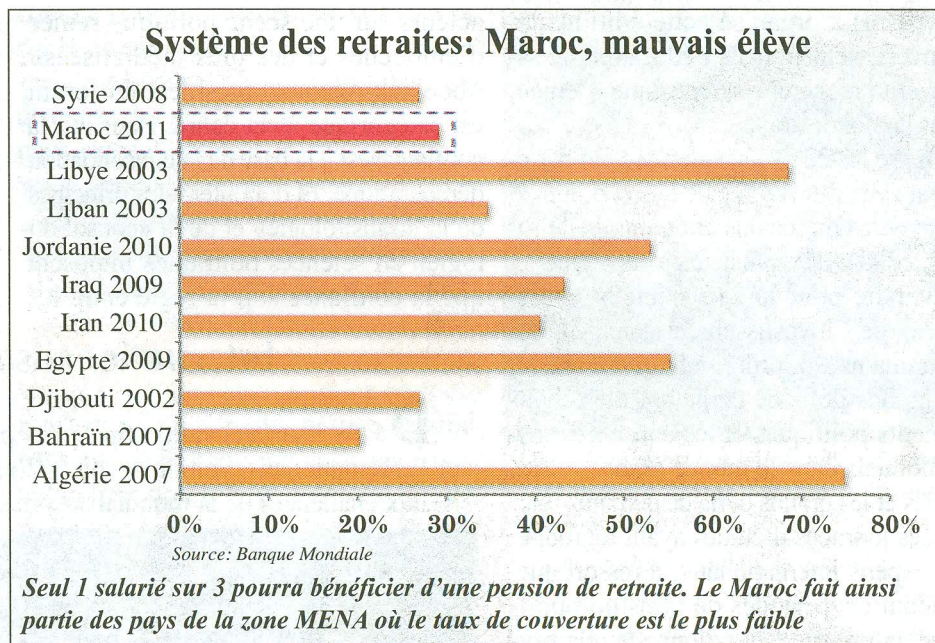


# Retraites: L'heure est grave

• Les premiers trous financiers dès le mois de janvier à la CMR

• La hausse des salaires de 2011 creuse le déficit du régime de 10 milliards de DH/an

«**D**ES réformes doivent être prises et vite!». Invités à la rencontre des «Mines», les dirigeants des caisses de retraite - CNSS, CMR, CIMR et RCAR<sup>(1)</sup> - sonnent l'alerte. C'est maintenant ou jamais qu'il faut prendre des décisions, disent-ils. Il sera plus difficile de «guérir» le malade (régime des retraites) lorsqu'il sera entré en phase terminale. Les réserves des quatre caisses sont évaluées à 448 milliards de DH. Pourtant, le faible taux de couverture engendre une dette implicite de 1.200 milliards de DH (soit 1,46 fois le PIB). Selon l'étude de la commission technique de la réforme des retraites, si la crise se prolonge, le déficit des régimes serait attendu à partir de 2014 pour la CMR, 2021 pour la RCAR et 2026 pour la CNSS.



Le directeur de la CMR, Mohamed El Alaoui El Abdellaoui, se montre encore plus alarmant: «la dette est générée par un cumul de décisions qui n'ont pas été soutenues financièrement». Il fait également allusion à l'élargissement de l'assiette des cotisations ainsi qu'à l'augmentation des salaires des

fonctionnaires en 2011. Selon El Abdellaoui, cette mesure creuse annuellement le déficit de 10 milliards DH.

«Si le système n'est pas révisé, la situation des régimes pourrait s'aggraver davantage et les générations futures de retraités vivront dans la précarité», prévient Lotfi

Boujendar, chef de division des régimes de retraite au ministère de l'Economie et des Finances. Le patron de la RCAR, Moulay Ahmed Cherkaoui, rejette la réputation de «radin» qui colle à la peau du régime: «Nous sommes les seuls à procéder à une revalorisation des pensions chaque année. Cette mesure n'est pas indexée sur l'inflation et, du coup, cela nous coûte très cher».

Le Maroc devrait instituer un régime obligatoire pour les indépendants. Cette couverture tiendrait compte de leur spécificité en matière de prestations et d'assiette de cotisation. Pour Said Ahmidouch, directeur général de la CNSS, cette démarche devrait être soutenue par une réglementation et un accompagnement financier. Seul 1 salarié sur 3 bénéficie de la couverture retraite. L'intégration des milliers de travailleurs non salariés qui ne sont dans aucun régime constitue potentiellement une solution. □

A.Lo.

(1) Les dirigeants des quatre caisses ont été réunis le jeudi 21 novembre à la rencontre organisée par l'Association marocaine des ingénieurs des mines (AMIM)